

Avis important

9 février 2018

Le présent document contient des informations importantes concernant une modification qui sera apportée prochainement au M&G (Lux) Income Allocation Fund.

Avant d'investir, vous êtes invité à lire les informations contenues dans ce document, ainsi que la dernière mise à jour du Document d'informations clés pour l'investisseur (« DICI ») relatif à ce fonds. Vous êtes également invité à lire le Document d'informations importantes pour l'investisseur qui inclut les conditions générales de M&G.

Avis important

M&G (Lux) Income Allocation Fund

Cher Investisseur,

Veillez noter que le 9 février 2018, les actionnaires du fonds M&G Income Allocation Fund, un Fonds britannique agréé OPCVM, ont voté en faveur d'une fusion dans ce Fonds et que la fusion se déroulera le 16 mars 2018.

Pour de plus amples informations, y compris des documents relatifs à la fusion proposée, veuillez vous rendre sur notre site Internet à l'adresse www.mandg.com/BrexitMergerDocumentation

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



M&G (Lux) Income Allocation Fund
un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1
Catégorie C en EUR – Actions de distribution n° ISIN LU1582985625
Catégorie C en EUR – Actions de capitalisation n° ISIN LU1582985385
Géré par M&G Securities Limited, qui fait partie de Prudential Group

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds a un double objectif :

- générer un revenu croissant sur une période de trois ans en investissant dans un ensemble d'actifs du monde entier
- dégager une croissance du capital de 2 à 4 % par an en moyenne sur une période de trois ans.

Investissement de base : Le fonds investira typiquement dans des actifs générateurs de revenus, dans les fourchettes d'allocation suivantes :

- 40-80 % en obligations
- 10-50 % en actions d'entreprise
- 0-20 % en autres actifs (y compris des titres convertibles)

Le fonds investira le plus souvent directement dans ces actifs. Il peut également investir indirectement par le biais d'instruments dérivés ou d'autres fonds.

Autres investissements : Le fonds peut également investir dans des devises et détenir des liquidités, des dépôts et des warrants. En outre, des instruments dérivés peuvent être utilisés afin de réduire le risque et les coûts, ainsi que pour gérer l'incidence des variations de taux de change sur les investissements du fonds.

Pour plus d'informations sur le type d'obligations détenues et d'instruments dérivés utilisés, veuillez vous référer au Prospectus qui peut être consulté sur www.mandg.be/documentation.

Résumé de la stratégie : Le fonds est géré avec une approche d'investissement hautement flexible. Le gérant de fonds a la liberté de répartir le capital entre différents types d'actifs en réaction aux changements des conditions économiques et des prix des actifs. L'approche combine des travaux de recherche approfondis afin de déterminer la « juste » valeur des actifs à moyen et long termes avec l'analyse des réactions à court terme du marché en réponse à des événements dans le but d'identifier les opportunités d'investissement. Le fonds cherche à gérer le risque en investissant au niveau mondial à travers de multiples catégories d'actifs, secteurs, devises et pays. Lorsque le gérant de fonds estime que les possibilités sont limitées à quelques domaines, le portefeuille peut être fortement concentré sur certains actifs ou marchés. Le gérant de fonds cherchera normalement à détenir au moins 70 % du fonds en euros.

Glossaire

Obligations : Prêts accordés aux gouvernements et à des entreprises portant intérêt.

Titres convertibles : Obligations émises par des sociétés qui versent généralement un taux d'intérêt fixe et qui peuvent être échangées contre des montants d'actions d'entreprise prédéterminés.

Instruments dérivés : Contrats financiers dont la valeur est dérivée d'autres actifs.

Warrants : Contrats financiers qui permettent au gérant de fonds d'acheter des actions à un prix fixe jusqu'à une certaine date.

Informations supplémentaires

Ce fonds permet au(x) gérant(s) de fonds de faire des choix discrétionnaires lorsqu'il(s) décide(nt) quels investissements doivent être détenus par le fonds.

Vous pouvez acheter et vendre des actions du fonds lors de tout jour ouvrable. Si nous recevons votre ordre avant 13 h (heure de Luxembourg), vos actions seront rachetées au prix de ce jour-là.

Si vous détenez des actions de Capitalisation, tout revenu généré par le fonds sera réinvesti dans votre placement.

Si vous détenez des actions à Revenu, tout revenu généré par le fonds peut vous être versé mensuellement.

En sus des frais décrits dans la section Frais, le fonds supportera des coûts de transaction du portefeuille qui seront prélevés sur ses actifs. Ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur vos rendements.

Profil de risque et de rendement

risque faible risque élevé
rendements généralement inférieurs rendements généralement supérieurs



- La catégorie de risque ci-dessus est fondée sur des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.
- La catégorie de risque ci-dessus n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer.
- La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la performance sont décrits ci-dessous :

- La valeur des investissements et le revenu qui en découle augmenteront et diminueront. Il en découlera une hausse et une baisse du cours du fonds, ainsi que de tout revenu versé par le fonds. Rien ne garantit que l'objectif du fonds sera atteint et il est possible que vous ne puissiez pas récupérer le montant investi à l'origine.
- La valeur du fonds baissera si l'émetteur d'un titre à revenu fixe est dans l'incapacité de payer les intérêts ou de rembourser sa dette (situation appelée « défaut »). Les titres à revenu fixe qui engendrent un revenu élevé sont généralement assortis d'une notation de crédit plus basse en raison du risque accru de défaut. Plus la notation est élevée, moins le défaut de l'émetteur est probable, mais les notations sont sujettes aux changements.
- Les fluctuations des taux de change auront une incidence sur la valeur de votre investissement.

Une description plus détaillée des facteurs de risque auxquels le fonds est exposé est incluse dans le Prospectus du fonds.

Frais

Les frais présentés dans le tableau servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,25 %
Frais de sortie	0,00 %
Les frais d'entrée représentent le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,88 %

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums et peuvent être moindres dans certains cas. Vous pouvez obtenir de votre conseiller financier, ou de votre distributeur, la communication du montant exact des frais d'entrée et de sortie qui s'appliquent à votre investissement, ou si vous avez investi directement auprès de nous, nous contacter aux coordonnées figurant dans la section Informations pratiques.

Le montant des frais courants indiqué ici est une estimation, car cette catégorie d'actions n'a été lancée que récemment. Le rapport annuel du fonds afférent à chaque exercice donnera le montant exact des frais encourus. Ce montant peut changer d'une année sur l'autre. Il ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille.

Pour les actions de Distribution, les frais courants sont afférents aux investissements détenus dans le portefeuille du fonds et non au revenu produit par ces investissements. La déduction de ces frais réduira la croissance potentielle de votre portefeuille d'investissements.

Pour des informations plus détaillées sur les frais, veuillez consulter les parties concernées du Prospectus à l'adresse suivante : www.mandg.be/documentation

Performances passées

Le fonds a été lancé le 16 janvier 2018. Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées. Les performances passées seront indiquées quand l'activité du fonds aura couvert une année civile complète.

Informations pratiques

Le dépositaire est State Street Bank Luxembourg S.C.A.

Pour plus d'informations sur ce fonds, veuillez visiter le site www.mandg.be/documentation où vous pourrez obtenir un exemplaire du Prospectus et des Statuts. Ces documents sont disponibles gratuitement en anglais. Les premiers Rapports d'investissements et états financiers annuels ou intermédiaires seront disponibles gratuitement en anglais à partir du 31 juillet 2018. Notre site Internet fournit également d'autres informations, comme le prix des actions.

Ce fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez consulter un conseiller pour obtenir des informations plus détaillées.

La responsabilité de M&G Securities Limited ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du fonds.

Le fonds est un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1, un fonds à compartiments multiples constitué en Société d'investissement à capital variable (SICAV). Le Prospectus ainsi que le Rapport d'investissement et les États financiers annuels ou intermédiaires comportent des informations sur les compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1.

Les actifs de chaque compartiment de la SICAV à compartiments multiples sont séparés conformément à la loi. Cela signifie que les actifs appartiennent exclusivement au compartiment concerné et qu'ils ne doivent pas être utilisés ou mis à disposition pour payer les dettes d'un autre compartiment ou de la SICAV à compartiments multiples.

Vous pouvez procéder à un transfert de titres avec les autres compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1. Des frais d'entrée peuvent s'appliquer. Les détails relatifs aux transferts sont fournis dans le Prospectus du fonds ou peuvent être obtenus en appelant le Service relations client de M&G au +352 2605 9944.

D'autres catégories d'actions peuvent appartenir au fonds comme indiqué dans le Prospectus y afférent.

Pour obtenir des informations à jour sur la politique de rémunération du personnel applicable à M&G Securities Limited, notamment une description du calcul de la rémunération et des avantages sociaux, la composition du comité de rémunération, ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages sociaux, veuillez consulter le site www.mandg.be/remuneration-fr. Un exemplaire papier de ces informations sera disponible gratuitement, sur demande.

Le Fonds est autorisé au Luxembourg et il est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). M&G Securities Limited est une société agréée au Royaume-Uni et réglementée par la Financial Conduct Authority.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 9 février 2018.